



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026 VILLE DE REPENTIGNY

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 503 de la Loi sur les cités et villes, que le rôle général de perception de toutes les taxes municipales pour l'année 2026 a été complété et déposé le 1^{er} janvier 2026 au bureau du soussigné, localisé au 435 boulevard Iberville, Repentigny, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi.

Donné à Repentigny, ce 15^e jour de janvier deux mille vingt-six (2026).

A handwritten signature in black ink, appearing to read "France Gendron".

France Gendron MBA, CPA, Adm.A., ASC, C.Dir.
Directrice du Service des finances et trésorière